

Mâconnais Beaujolais AGGLOMÉRATION

GNAU - Guichet numérique des autorisations d'urbanisme

Janvier 2023

Le portail d'accès

The screenshot displays the 'GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME' (Digital Urban Planning Portal). At the top left is the logo for 'Mâconnais-Beaujolais AGGLOMÉRATION'. The main header features a scenic image of a town and the text 'GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME'. On the right, there is a 'Connexion' button with a user icon and a large hand cursor icon pointing at it.

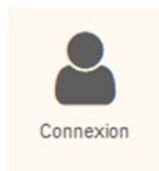
The interface is organized into three main sections:

- S'INFORMER** (Inform Yourself): Titled 'SUR LE RÈGLEMENT' (On the Regulation), it contains two circular buttons labeled 'RÈGLEMENT' and 'ZONAGE'.
- FORMULER** (Formulate): Titled 'UNE DEMANDE D'URBANISME NUMÉRIQUE' (A Digital Urban Planning Request), it includes two text boxes on the left: 'Aide à la définition du dossier' and 'Informations sur la saisie de dossier'. To the right are several circular buttons for different types of requests: 'CUa', 'CUb', 'DP', 'DPLT', 'DPMI', 'PA', 'PC', 'PCMI', and 'PD'.
- SUIVRE** (Follow): Titled 'MES DEMANDES D'URBANISME' (My Urban Planning Requests), this section is currently empty.

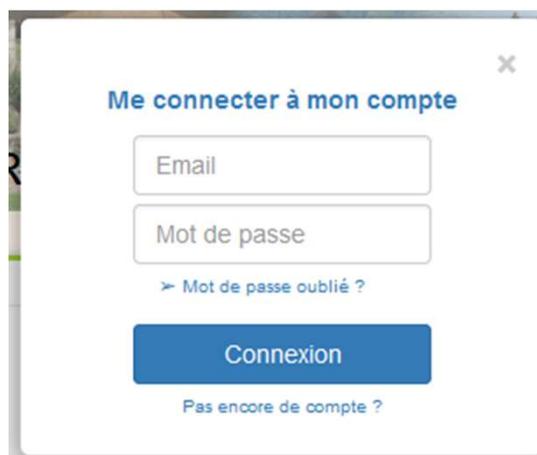
At the bottom of the page, there is a dark grey bar containing the text 'Conditions Générales d'Utilisation' (Terms and Conditions).

L'accès par le demandeur

DEMANDEUR



- Le demandeur se connecte à la plateforme sur le site Internet dédié
- Il crée son compte personnel sécurisé
- Il constitue son dossier, modifie, transmet sa demande d'urbanisme à la commune (guichet unique), et suit l'avancement de l'instruction

A screenshot of a web login form. The form has a white background and a grey border. At the top, it says "Me connecter à mon compte" in blue text, with a small "x" icon in the top right corner. Below this, there are two input fields: "Email" and "Mot de passe". Under the "Mot de passe" field, there is a link that says "> Mot de passe oublié ?". At the bottom of the form, there is a blue button with the text "Connexion" in white. Below the button, there is a link that says "Pas encore de compte ?".

La création du compte personnel

DEMANDEUR

Créer mon compte personnel

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Vos identifiants

* Votre adresse électronique

* Confirmez votre adresse électronique

* Choisissez un mot de passe

Pour être conforme à nos règles de sécurité, votre mot de passe doit contenir :

- Au moins 8 caractères(s)
- Au moins 2 des catégories suivantes : minuscules, majuscules, chiffres et/ou caractères spéciaux (sauf / et ?).

* Confirmez votre mot de passe

Êtes-vous un robot ?



gxbf2

* Entrez le texte de l'image :

* J'accepte les [conditions générales d'utilisation](#)

ANNULER

CREER MON COMPTE PERSONNEL

Utilisateur connecté – Visuel

DEMANDEUR

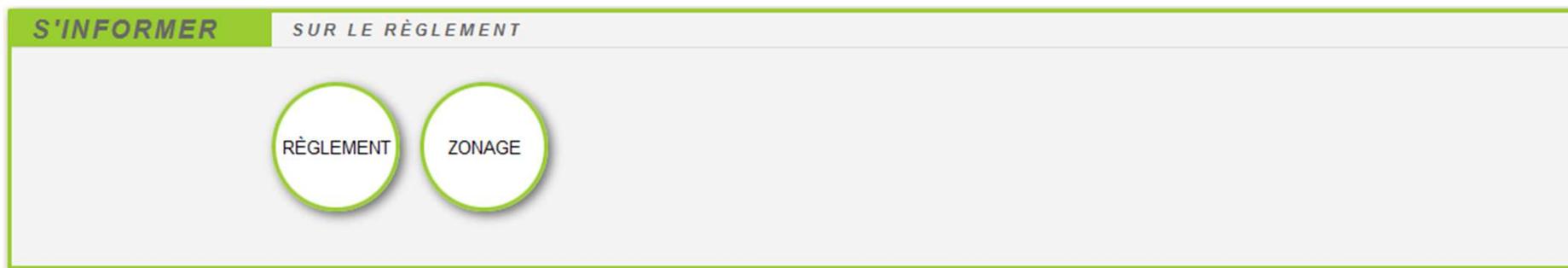
Identifiant connecté

Information document d'urbanisme

Constitution d'une nouvelle demande

Suivi des demandes déjà créées

S'informer



Règlement - Zonage

- Renvoi : [Géoportail de l'urbanisme](#)

Si le PLU n'est pas publié sur le site de référence officiel, le demandeur devra consulter le site Internet de la commune

Formuler une demande d'urbanisme numérique

DEMANDEUR

FORMULER *UNE DEMANDE D'URBANISME NUMÉRIQUE*

Aide à la définition du dossier

Informations sur la saisie de dossier

CUa CUb DP DPLT DPMI PA

PC PCMI PD

Aide à la définition du dossier

- Renvoi vers le site Service-Public.fr (par type de demandes, explications, CERFA, etc.)

Information sur la saisie de dossier

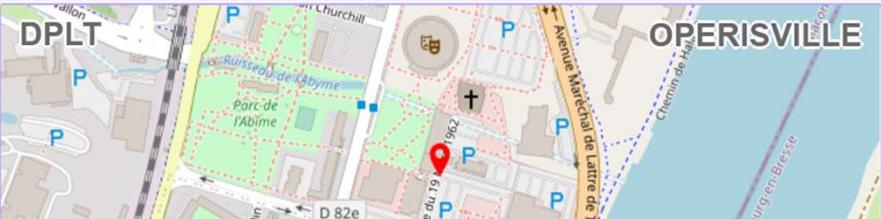
- Renvoi vers le site Cohesion-territoires.gouv.fr pour informations générales sur les procédures SVE / Démat'ADS

Saisie en ligne (imprimé et pièces jointes) des différentes demandes d'urbanisme

Suivre mes demandes d'urbanisme

DEMANDEUR

SUIVRE MES DEMANDES D'URBANISME



OPERISVILLE

Alerte : Votre déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux est incomplète, veuillez consulter la liste des pièces manquantes dans l'historique du dossier.

Vous avez commencé à compléter votre demande, veuillez la transmettre avant le 23/06/2022.

DP 99999 22 S0001 DAACT
Déclaration de l'achèvement des travaux par M. VINCENT Laurent
Rue du 19 Mars 1962 71000 Operisville
Demande n°12, créée le 21/03/2022 15:21

Modifier 

Historique 

Documents  1

Suivi les demandes en cours, avant dépôt, en cours d'instruction, jusqu'à l'achèvement des travaux, en lien avec la commune

Dépôt d'une demande en ligne

DEMANDEUR

IMPORTER LE DOSSIER

EXPORTER LE DOSSIER

VÉRIFIER MA SAISIE

SAUVEGARDER

TRANSMETTRE MA DEMANDE

RETOUR

La demande en ligne est sauvegardée, pour être modifiable avant dépôt officiel.

La « transmission de la demande » correspond à l'envoi à la commune, guichet unique.

Dépôt officiel

Finalisation de la demande

[Si je le juge nécessaire, j'ajoute des précisions ou des indications complémentaires à l'attention de l'instructeur en charge de ma demande d'autorisation d'urbanisme.

Merci de faire au plus vite, je suis pressé...]

J'ai bien lu les conditions générales d'utilisation.(obligatoire)

Valider

Annuler

Transfert de la demande en ligne

DEMANDEUR

Demande finalisée

Votre demande est finalisée, vous recevrez bientôt un accusé d'enregistrement électronique (AEE). Pensez à surveiller les messages dans le dossier SPAM de votre boîte mail.

OK

La demande est transférée à la commune.

Information reportée sur le suivi du demandeur

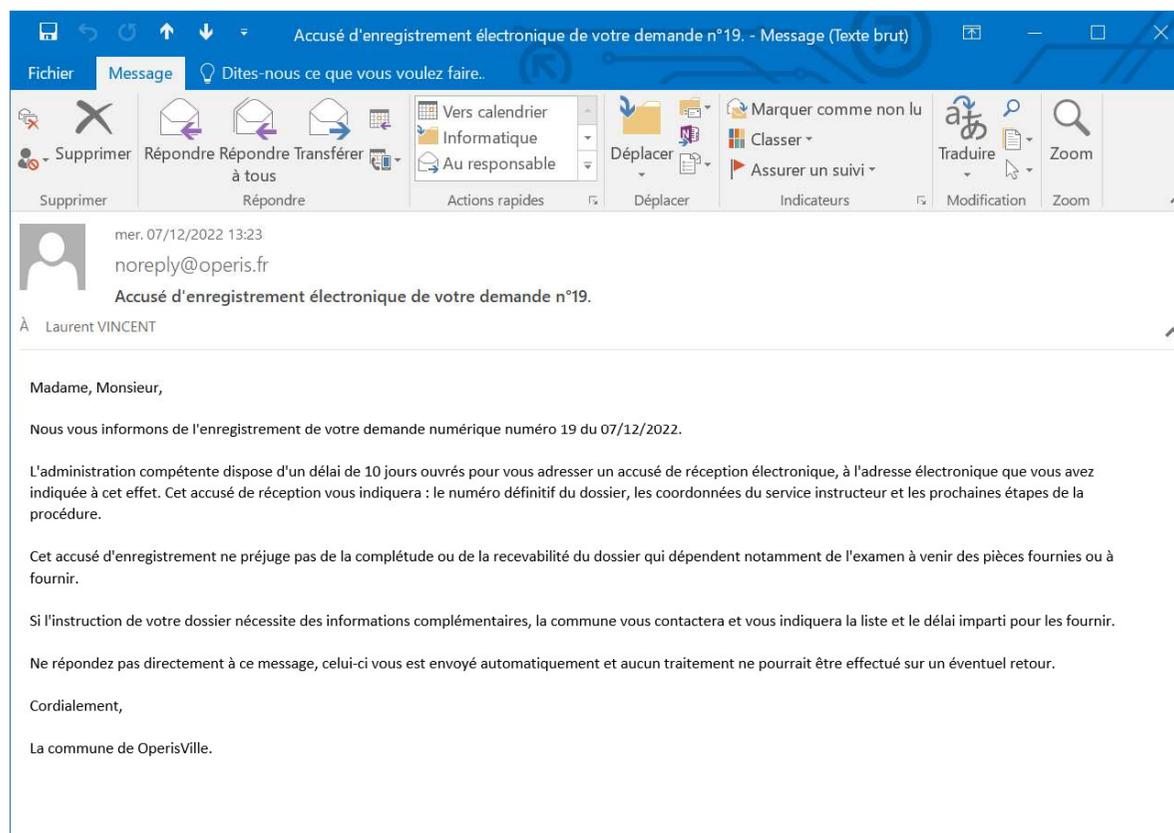
Saisie cerfa initial
Finalisation
Reçu par le service (AEE)

le 07/12/2022 à 13:21
le 07/12/2022 à 13:23

AEE – Accusé d'enregistrement électronique

DEMANDEUR

Le GNAU adresse automatiquement un AEE au demandeur, par mail, à l'adresse indiquée du compte identifié.



Réception - ARE

Important

Toutes les étapes suivantes relèvent de l'action de la commune, autorité compétente, guichet unique :

- Réception du dossier
- Numérotation (intégration à Oxalis)
- Accusé de réception électronique (équivalent au récépissé de dépôt)

Elles sont réalisées depuis le logiciel Oxalis, en lien avec les demandes déposées sur le GNAU.

Ces actions sont réalisées en une seule fois, sans possibilité de report de l'envoi de l'ARE.

Réception de la demande - 1

Sous Oxalis : en page d'accueil, un dossier est identifié comme étant déposé en ligne.

The screenshot shows the Oxalis software interface. At the top, it displays the date 07/12/2022, Version Oxalis 3.5, and the active module OXALISBUREAUADS. The user is identified as 'Utilisateur connecté kincent'. The main area is titled 'Dossiers à gérer (3)' and contains a table with the following data:

| Dossier | Phase courante | Demandeur | Date dépôt | Parcelle | Adresse | Type | Commune |
|-------------------|----------------|----------------|------------|----------|-----------------------|------|------------|
| CU 99999 22 S0001 | Enregistrement | testtest | 25/11/2022 | | Rue des Halles | CUa | Opersville |
| PC 99999 22 S0007 | Instruction | MUSSLIN Franck | 21/03/2022 | AB14 | 781 Route Nationale 6 | PCMI | Opersville |
| PC 99999 22 S0005 | Instruction | MACHADO Hélène | 21/03/2022 | B1250 | Eplanade du Breuil | PCMI | Opersville |

Below the table, there are sections for 'Messages' and 'Historique des actions'. At the bottom, the 'Actions métier' section is visible, with a red circle highlighting the 'Demande en ligne' icon. A red arrow points from this icon to a larger graphic on the right side of the slide.



Réception de la demande - 2

La page spécifique des demandes en ligne

(Pour les collectivités importantes, il est possible de réaliser des tris sur les demandes déposées en attente)

Il faut alors ouvrir le dossier, en cliquant sur le numéro de la demande (ici 19, le numéro indiqué au demandeur dans l'AEE).

Demandes déposées en ligne

Demandes à valider Demandes en erreur

Commune: [dropdown] Date de transmission par le pétitionnaire: [calendar] Identifiant du déposant: [input]

Famille de dossier: [dropdown] Numéro de demande: [input] Demandeur: [input]

Type de dossier: [dropdown] Type de demande: [dropdown] Adresse du projet: [input]

Fermer Rechercher 1 demande en attente a été trouvée

Légende du numéro Demande déposée entre aujourd'hui et il y a 3 jours Demande déposée entre 7 et 9 jours
 Demande déposée entre 4 et 6 jours Demande déposée il y a 10 jours ou plus

| | Numéro | Type demande | Type dossier | Date de transmission | Demandeur | ID déposant | Parcelles | Adresse du projet | Commune |
|--|--------|---------------|--------------|----------------------|-----------|------------------------|-------------|------------------------|-------------|
| | 19 | Dépôt dossier | PC | 07/12/2022 13:22:06 | CA MBA | l.vincent@mb-agglo.com | 000 CN 0154 | 1631 Avenue Charles de | OperisVille |

Réception de la demande - 3

Sous Oxalis : Fenêtre d'identification et de numérotation du dossier

Réception d'une demande électronique

Numéro de demande 19

Type de demande Dépôt dossier

Type de dossier PC

Date de demande 07/12/2022 13:22:06

Commune OperisVille

Demandeur CA MBA

Adresse du projet 1631 Avenue Charles de Gaulle Esplande ...

Références cadastrales 000 CN 0154

Description du projet Réaménagement de locaux en bureaux pour les servic...

Commentaire de transmission Merci de faire au plus vite, je suis pressé...

Réception d'un dépôt initial

Date AEE 07/12/2022 13:23:02

Date ARE max 21/12/2022

Date de dépôt 07/12/2022

Autorité compétente Maire au nom de la commune

Instructeur

N° du dossier Automatique Manuel

| Type | INSEE | Année | Cl | N° | M/T | N° |
|------|-------|-------|----|----|-----|----|
| PC | 99999 | 22 | S | | | |

Fermer Valider

La commune doit définir l'autorité compétente.

Comme pour les dossiers non dématérialisés, la numérotation est incrémentée automatiquement.

Réception de la demande - 4

Rappel concernant l'autorité compétente (L422-1, R422-1 et suivants du code de l'urbanisme)

L'autorité compétente pour délivrer le permis de construire, d'aménager ou de démolir et pour se prononcer sur un projet faisant l'objet d'une déclaration préalable est le maire, au nom de la commune, dans les communes qui se sont dotées d'un PLU, d'une Carte Communale, ou relevant du RNU suite à la caducité d'un POS.

Le maire assure alors l'instruction (via le service MBA).

Pour certains projets, le Préfet reste compétent sur le territoire communal, et délivre la décision (Préfet au nom de l'Etat).

Les services de l'Etat assurent alors l'instruction (DDT71), pour :

- a) Les projets pour le compte de l'Etat, de ses établissements publics et concessionnaires, d'Etats étrangers ;
- b) Les ouvrages de production, de transport, de distribution et de stockage d'énergie lorsque cette énergie n'est pas destinée, principalement, à une utilisation directe par le demandeur ;

...

En cas de doute, le service ADS de MBA vous précisera cette compétente en fonction du projet.

Réception de la demande - 5

Le dossier est alors réglementairement numéroté.

L'accusé de réception électronique est généré (l'équivalent du récépissé papier) et envoyé au demandeur :

- Soit automatiquement (Envoyer, envoi direct sans vérification)
- Soit après visualisation/modification éventuelle



ARE – Accusé de réception électronique - 6

COMMUNE

Envoi par mail

Destinataire(s) connu(s)

| | Intervenant - Type | Intervenant - Nom | Intervenant - Mail |
|--------------------------|----------------------|------------------------------------|-----------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Architecte | RECIO | contact@rbc-architecture.fr |
| <input type="checkbox"/> | Autorité compétente | Maire au nom de la commune | |
| <input type="checkbox"/> | Demandeur | MÂCONNAIS-BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION | l.vincent@mb-agglo.com |
| <input type="checkbox"/> | Mairie (service ADS) | OperisVille | Testads@test.fr |

Destinataire
l.vincent@mb-agglo.com

Autres destinataires

Objet du message
Accusé de réception électronique de votre demande numéro 19.

Corps du message
Madame, Monsieur,

Vous avez saisi par voie électronique une demande de Permis de construire comprenant ou non des démolitions sur la commune de OperisVille le 07/12/2022. Cette demande est désormais référencée sous le numéro PC 99999 22 S0008 et reçue en mairie le 07/12/2022.

Le présent accusé de réception (que nous vous invitons à conserver) atteste de la réception de votre saisine par l'administration compétente et vous informe des prochaines étapes de la procédure. Cela ne préjuge pas de la complétude ou de la recevabilité du dossier qui dépend notamment des pièces à fournir. Pour tout

Annuler Déposer GNAU Envoyer

Les intervenants du dossier



Le demandeur destinataire

Le texte modifiable
de l'accusé de réception

ARE – Accusé de réception électronique - 7

Le présent accusé de réception (que nous vous invitons à conserver) atteste de la réception de votre saisine par l'administration compétente et vous informe des prochaines étapes de la procédure. Cela ne préjuge pas de la complétude ou de la recevabilité du dossier qui dépend notamment des pièces à fournir. Pour tout

Annuler Déposer GNAU Envoyer



La validation et l'envoi de l'ARE :

- Déposer GNAU : possibilité de joindre les documents attachés au GNAU (inutile, le demandeur les a déjà sur son compte)
- Envoyer : Enregistre les modifications et envoie le mail au demandeur
- Annuler : Annule les modifications apportées et envoie le mail

Quelque soit l'action, l'ARE est envoyé. Il n'y a pas possibilité d'annuler l'envoi de l'ARE, ou de le reporter à une date ultérieure

ARE – Accusé de réception électronique - 8

COMMUNE

Le texte est une trame type.

Les données du dossier (numéro et date) et de la commune (téléphone et mail) sont adaptées à chaque dossier.

Accusé de réception électronique de votre demande numéro 19. - Message (HTML)

Fichier Message Insertion Options Format du texte Révision Développeur Dites-nous ce que vous voulez faire

Couper Copier Coller Reproduire la mise en forme Presse-papiers Format Police Paragraphe

Aa HTML Aa Texte brut Aa Texte enrichi

Calibri 11 A A A

1 Normal 1 Sans int... Titre 1 Titre 2 Titre Sous-titre

jeu. 08/12/2022 09:58
noreply@operis.fr
Accusé de réception électronique de votre demande numéro 19.

À Laurent VINCENT

Madame, Monsieur,

Vous avez saisi par voie électronique une demande de Permis de construire comprenant ou non des démolitions sur la commune de OperisVille le 07/12/2022. Cette demande est désormais référencée sous le numéro PC 99999 22 50008 et reçue en mairie le 07/12/2022.

Le présent accusé de réception (que nous vous invitons à conserver) atteste de la réception de votre saisine par l'administration compétente et vous informe des prochaines étapes de la procédure. Cela ne préjuge pas de la complétude ou de la recevabilité du dossier qui dépend notamment des pièces à fournir. Pour tout renseignement concernant votre dossier, vous pouvez contacter le service compétent par téléphone au 03 85 xx xx xx ou par messagerie électronique à commune@commune.fr.

Le délai d'instruction de votre dossier est de 3 mois à compter de la date de réception par la collectivité et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un permis tacite.

Toutefois, dans le mois qui suit la réception de votre dossier, l'administration peut vous écrire :

- soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...).
- soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier.
- soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où un permis tacite n'est pas possible.

Si vous recevez une telle lettre avant la fin du premier mois, celle-ci remplacera le présent récépissé.

Si vous n'avez rien reçu à la fin de ce premier mois, le délai de 3 mois ne pourra plus être modifié. Si aucun courrier de l'administration ne vous est parvenu à l'issue de ce délai de 3 mois, vous pourrez commencer les travaux* après avoir :

- adressé au maire une déclaration d'ouverture de chantier (soit via le cerfa papier N° 13408 en 3 exemplaires soit via votre portail citoyen).
- affiché sur le terrain ce récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la réception de celui-ci.
- installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Vous trouverez le modèle de panneau à la mairie, sur le site internet urbanisme du gouvernement, ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux).

Attention : le permis n'est définitif qu'en l'absence de recours ou de retrait :

- dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
- dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations.

*/I Certains travaux ne peuvent pas être commencés dès la délivrance du permis et doivent être différés : c'est le cas des travaux situés dans un site classé, des transformations de logements en un autre usage dans les communes de plus de 200 000 habitants et dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ou des installations classées pour la protection de l'environnement. Vous pouvez vérifier auprès de la mairie que votre projet n'entre pas dans ces cas.

Ne répondez pas directement à ce message, celui-ci vous est envoyé automatiquement et aucun traitement ne pourrait être effectué sur un éventuel retour.

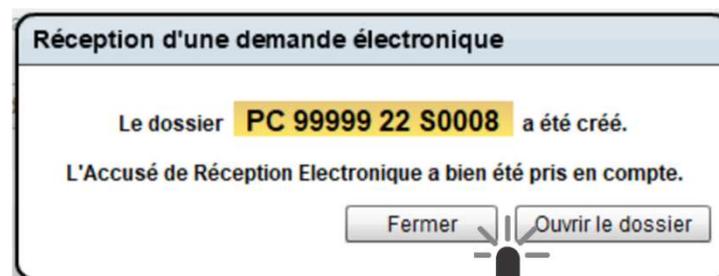
Cordialement,

La commune de OperisVille.

Réception de la demande - 9

L'ARE a été envoyé par mail.

Le dossier a été créé sous Oxalis : le CERFA est rempli et les pièces sont attachées (transférées automatiquement depuis le GNAU).



Fermer : retourner à la page d'accueil des dossiers déposés sur le GNAU, en attente d'ARE

Ouvrir le dossier : Ouvrir le dossier créé sous Oxalis

ARE – Accusé de réception électronique

DEMANDEUR

En parallèle du mail reçu, le demandeur peut suivre son dossier sur le GNAU.

HISTORIQUE DE MES ECHANGES AVEC L'INSTRUCTEUR EN CHARGE DE MA DEMANDE

Demande de permis de construire PC 99999 22 S0008 enregistrée (déposée) le 07/12/2022
Statut actuel : Votre demande est finalisée

DEMANDEUR / CODEMANDEUR
CA MBA Jean-Patrick COURTOIS

TERRAIN
1631 Avenue Charles de Gaulle Esplande du Breuil 71000 OperisVille
parcelle(s) : 000 CN 0154

PROJET
Réaménagement de locaux en bureaux pour les services de l'Agglomération

INSTRUCTION
date du dépôt 07/12/2022

Saisie cerfa initial

Finalisation le 07/12/2022 à 13:24

Reçu par le service (AEE) le 07/12/2022 à 13:23

Prise en charge par le service (ARE) le 08/12/2022 à 09:58



PC 99999 22 S0008
Demande de permis de construire par CA MBA (COURTOIS Jean-Patrick)
1631 Avenue Charles de Gaulle Esplande du Breuil 71000 OperisVille
Réaménagement de locaux en bureaux pour les services de l'Ag...
Demande n°19, créée le 07/12/2022 12:56

[Consulter](#) 

[Historique](#) 

Instruction de la demande

Pour la suite, le service instructeur récupère le dossier sous Oxalis (il n'y a plus d'envoi papier), et réalise l'instruction.

La procédure de transmission des propositions de courrier à la commune est inchangée.

MBA ADS